



Opposition Juridique contre l'action antisyndicale



- & Actions de Carrefour Belgium

Tout le monde se rappelle la manière dont Carrefour Belgium a ouvert un magasin à Bruges "Blauwe toren", et s'est désintéressé de toutes les conventions sociales en vigueur dans le secteur.

De plus, l'opposition syndicale justifiée, au moyen d'action et de grèves, a été étouffée brutalement par Carrefour.

Les huissiers ont notifié des jugements pris dans l'urgence et sans débat contradictoire pour prévenir-

>

"chaque empêchement direct et indirect ou complication de la gestion d'entreprise normale de Carrefour".

Une violation de ces interdictions judiciaires a été dissuadée sous la menace d'astreintes hallucinantes dépassant les 1000€ par infraction.

De plus les militants syndicaux et les travailleurs venus témoigner de leur solidarité aux piquets ont été lourdement agressés, physiquement et mentalement.

Et ce, parce qu'ils ont osé monter le ton pour revendiquer **un salaire égal pour un travail égal**.

A l'opposé des collègues des autres syndicats, le Syndicat Libéral n'a pas, surtout pour les raisons de principe, signé l'accord qui, après des semaines éreintantes de lutte sociale, a été appliqué chez Carrefour.

Nous avons trouvé et trouvons encore que dans ce contexte spécifique, avec un interlocuteur qui ne respecte pas les règles de base et qui interprète tout au fur et à mesure uniquement à propre avantage, aucune convention dans laquelle les principes de l'égalité sociale, qui valent partout en Belgique, sont encore compromis, ne peut être conclue.

C'est pourquoi il était clair dès le début pour **Le Syndicat Libéral**, qu'à côté de l'action sur le terrain, il se porterait également en justice contre les requêtes partiales, les pratiques des huissiers de Justice, de police avec les appareils photos et vidéos, les pompes à eau et les matraques.

Le mercredi 3 décembre, le premier verdict dans la première affaire devant le tribunal de Veurne est déjà tombé. Le juge a déclaré la requête unilatérale illégale et a suivi ainsi entièrement l'avis des syndicats.

En février, sera jugée l'affaire dans laquelle le Syndicat Libéral est impliqué!

Maintenant, le lundi, 12 janvier à 9h une nouvelle affaire vient à Bruxelles. Ici aussi, contre une requête unilatérale, liée aux astreintes de Carrefour, afin de briser les actions syndicales.

En tant que seule organisation ne voulant pas signer contrainte et forcée un accord, nous vous encourageons à venir témoigner votre solidarité le lundi 12 janvier à 9 heures sur la Place Poelaert, Palais de justice 1000 à Bruxelles.

Il ne s'agit pas ici que « d'un droit syndical » mais d'un droit fondamental pour tous les travailleurs de pouvoir mener des actions contre des employeurs déraisonnables